

PRE COLLEGE - SUMMER SCHOOL 2026

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, REPORT ET MODIFICATION DE COURS

En 2026, le programme pré-universitaire propose deux sessions :

- **Session sur site** : du 04 juillet au 21 juillet 2026, qui se tiendra sur les campus de Reims et Paris sous un format résidentiel
- **Sessions en ligne** : du 29 juin au 9 juillet 2026, qui se tiendra intégralement en ligne

Le document suivant réfèrera soit au programme pré-universitaire résidentiel soit aux sessions en ligne du programme pré-universitaire.

1. FRAIS DE PROGRAMME

■ PROGRAMME RESIDENTIEL

Les frais d'inscription pour le programme pré-universitaire résidentiel s'élèvent à **6 000 €**.

Ces frais comprennent :

- Tous les cours, les livres et le matériel pédagogique
- Le logement et la restauration pendant le programme
- Le programme d'activités culturelles et sociales
- Le transport pendant le programme

Ces frais ne comprennent pas :

- Le voyage jusqu'à et depuis Paris
- L'assurance médicale obligatoire et les éventuels frais médicaux pendant le programme

➤ *Règlement de la session*

- **Le paiement d'un acompte non remboursable de 1 000€,** à régler dans les deux semaines suivant la réception de l'email d'admission afin de réserver sa place au sein du programme. En cas de non-règlement passée cette date, votre place réservée au sein du programme n'est pas garantie. L'acompte sera déduit des frais de programme totaux de 6 000 €.
- Le paiement du solde restant d'un montant de 5 000 € à régler avant le 6 mai 2026.

En cas de non-règlement de la totalité des frais du programme passée l'échéance, la place réservée au sein du programme sera réaffectée.

■ SESSION EN LIGNE

Les frais d'inscription pour une session en ligne du programme pré-universitaire s'élèvent à 2000 €. Les frais du programme comprennent tous les cours en ligne, les livres numériques et les ressources pédagogiques ainsi que des activités à distance.

➤ *Règlement de la Session en ligne*

- **Le paiement des frais de programme non-remboursables de 2000 € dans les deux semaines** suivant la réception de l'email d'admission afin de réserver sa place au sein du

programme. En cas de non-règlement passée cette date, votre place réservée au sein du programme n'est pas garantie.

- **Le paiement doit être effectué au plus tard le 3 juin 2026.** En cas de non-règlement passée cette date, la place réservée au sein du programme sera réaffectée.

2. ABANDON DU PROGRAMME

Acompte (si applicable)

L'acompte de 1 000 € pour l'inscription au programme pré-universitaire résidentiel est non-remboursable. De même, les frais de candidature (50 €) ne sont pas remboursables.

Frais d'inscription totaux pour le programme résidentiel

Une fois que le total des frais d'inscription pour le programme résidentiel est réglé (6 000€), il n'est pas remboursable.

Frais d'inscription de la Session en ligne

Les frais d'inscription à la Session en ligne de 2000 € sont non-remboursables.

En cas de maladie de maladie grave entraînant une impossibilité de voyager ou d'un refus de visa, l'étudiant/e pourra demander un crédit à hauteur de 100% des frais de programme effectivement réglés pour l'été suivant. Sciences Po évaluera la possibilité d'accorder un crédit sur la base des justificatifs fournis. Si le crédit est accordé, il pourra être utilisé uniquement l'été suivant la candidature initiale. Sciences Po ne garantit pas la disponibilité des cours d'une session à l'autre. Dans le cas d'un crédit à l'été suivant, l'étudiant/e sera soit :

- *Eligible au programme pré-universitaire* : dans ce cas, l'étudiant/e devra communiquer le report d'admission pour la session de son choix
- *Eligible au programme universitaire* : dans ce cas, l'étudiant/e devra choisir de participer à un cours de sciences sociales ou de français langue étrangère.

3. INSCRIPTION AU COURS ELECTIF POUR LE PROGRAMME RESIDENTIEL

L'inscription au sein d'un cours électif est effective une fois que la partie de l'inscription « Réserver sa place » est complète et que l'acompte pour le programme est réglé. Le nombre de places dans chaque cours étant limité, l'inscription est effectuée sur un principe premier arrivé, premier servi. Lorsqu'un cours électif est complet, il n'est plus possible de s'inscrire dans le cours. Si tous les choix de cours électifs sélectionnés au moment de la candidature ne sont plus disponibles, il vous sera possible de choisir un autre cours électif parmi ceux restant dans la limite des places disponibles. Le statut de chaque cours électif (disponible, peu disponible et complet) sera mis à jour sur le [site internet de la Summer School](#).

Toutefois, un étudiant peut demander le changement du cours électif attribué. La demande doit être motivée, effectuée par écrit en s'adressant à summer.school@sciencespo.fr et envoyée au plus tard un mois avant le début du programme. L'équipe de la Summer School examinera alors la demande au regard de la cohérence académique et du nombre de places restantes disponibles.